

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (3^e ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Un discours de M. Barthou

COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE

La discorde est au camp d'Agramant. L'ancienne majorité du cabinet Méline s'est déjà brisée en mille morceaux au contact de la volonté nationale. Voici maintenant que ça se disloque dans le clan des progressistes proprement dits : on assure même qu'une scission définitive est en train de s'accomplir dans son sein, desséchée et stérile, oh ! combien !

L'émiettement ne va pas tarder à jeter aux quatre coins de la Chambre cette poussière de réaction que la main subtile de M. Méline, pasteur des majorités factices, avait su modeler en un bloc aux formes imposantes. Le colosse, — ô misère ! ô vanité humaine ! — avait les pieds d'argile ; il a suffi d'un souffle de la nation pour le jeter à bas.

Pour le moment, la dextérité et l'ambition des chefs du parti modéré travaillent à tirer de ces débris épars quelques statuettes qu'ils modèleraient à leur convenance. Du doigté, beaucoup de doigté ! voilà ce qu'il faut pour cette tâche d'artisans parlementaires. M. Barthou excelle à cette besogne : le discours qu'il vient de prononcer en prenant possession de la présidence du groupe progressiste en est une preuve indéniable.

Il y a de tout, là-dedans, et il y en a pour tous.

Pendant des mois entiers, le ministère Méline a proclamé, en plein Parlement, qu'il n'y avait pas d'affaire Dreyfus, que l'ex-capitaine avait été « justement et légalement » condamné, et qu'un « coup de masse » asséné par le brave général Billot mettrait fin, à l'heure opportune, aux agissements insensés des Dreyfusards. Pendant ce temps, la susdite affaire grossissait, s'amplifiait, faisait la boule de neige. — boueuse ; et, d'autre part, s'aggravait, s'envénimait, développait la purulence de la plaie qu'elle avait faite au flanc de la France. Qu'importe, puisque la solidité du cabinet n'en était point atteinte ! puisque M. Méline pouvait continuer sa politique de la main ouverte... et des yeux fermés !

Or, écoutez le langage actuel de M. Barthou, l'enfant de chœur de M. Méline et le hâton de sa vieillesse :

Il ne sert de rien en effet d'ajourner les difficultés inéluctables, et la prudence des attitudes équivoques n'a d'autre résultat que de les aggraver. On n'échappe pas par le silence aux préoccupations de l'opinion.

Aussi n'hésité-je pas, dès mes premiers mots, à marquer nettement notre attitude dans cette série d'incidents qui semblent, depuis plus d'un an, avoir troublé la vie normale du pays à l'intérieur, sans compter hélas ! le tort si grave qu'ils ont fait à ses intérêts au dehors.

Il n'est personne parmi nous qui veuille les juger et les résoudre par des distinctions entre les citoyens français, contraires à la fois à l'esprit de la Révolution et à l'esprit républicain. Nous avons protesté contre la guerre des classes. Nous restons fidèles à nous-mêmes en répudiant, au nom des mêmes principes, avec la même ferme volonté, les querelles de religion ou de race. Tous les Français ont droit à la même égalité et à la même protection de la loi.

Nous avons confiance dans la justice qui est chargée d'en assurer l'exécution. Il n'appartient pas au Parlement de se substituer à son œuvre :

de quelque côté qu'elles viennent, nous blâmons ces tentatives et nous refusons de nous y associer.

Quand la cour de cassation, libre de son action, renseignée et impartiale, aura statué dans la plénitude de son indépendance, nous tiendrons sa décision désintéressée pour l'expression de la vérité et de la justice. Quelle qu'elle soit elle dominera comme l'a dit M. le président du conseil, les opinions individuelles.

N'est-ce pas délicieux d'ironie, et M. Barthou, grâce à ce petit morceau d'éloquence du genre tempéré, ne se place-t-il pas au premier rang des « pince-sans-rire » de la fantaisie ?

Que les révisionnaires, toutefois, ne se hâtent pas de triompher ! A chacun son dû, et voici maintenant une tirade à l'effet de corriger ce que pourrait avoir de trop net, de trop hardi, les déclarations précédentes.

L'armée nationale, qui a poursuivi, depuis l'année inoubliable, dans le travail et le silence, dans la collaboration confiante de ses chefs et de ses soldats son œuvre admirable de relèvement, ne se laisse pas détourner de son devoir et de ses espérances par les odieuses polémiques auxquelles s'abaisse l'esprit de parti.

L'esprit de parti ! Ainsi, M. Barthou jette maintenant l'anathème sur l'esprit de parti, lui qui fut jadis un des membres les plus influents de ce cabinet dit homogène dont la politique, faite d'équivoque et d'inertie volontaire, était le triomphe même de l'esprit de parti !

Mais que voulez-vous ? La concentration, de par l'effet d'impérieuses circonstances, est rentrée en faveur auprès de la grande majorité des républicains. Du coup, le jeune coadjuteur de M. Méline, perd toute tendresse pour ses alliés de la veille, il s'empresse de jeter la droite par dessus bord, il fait montre des sentiments les plus républicains, et, comme le fier Sicambre adorant ce qu'il a brûlé, il entonne sans fausse honte un air de bravoure sur les mérites du système à la mode.

Nous sommes, s'écrie-t-il, prêts à aborder toutes ces questions dans un loyal esprit de bonne volonté et de conciliation. Nous ne sommes à aucun degré, malgré qu'on en puisse dire, les adversaires de l'union des républicains : nous nous sommes associés de bonne foi, sans arrière-pensée, à l'effort de rapprochement qu'a tenté le cabinet actuel, et nous sommes animés du désir sincère de poursuivre autour de lui l'expérience qu'a paru commander, pour le dedans et le dehors, l'intérêt de la République.

Pourquoi diable ! M. Barthou ne nous a-t-il pas dit des choses dans ce goût-là du temps où il était ministre ! Comme nous nous serions vite entendus ensemble !

Cependant, il convient de ne pas alarmer certains modérés, que pourrait inquiéter un langage si républicain.

Aussitôt M. Barthou d'en atténuer vite l'effet par des restrictions qui prennent tant soit peu des allures de menaces habilement enveloppées.

Nous ne saurions davantage, déclare-t-il, admettre que la conciliation ressemble de notre part à une abdication et se poursuive à notre rencontre comme une duperie. L'union des républicains a pour condition première, non seulement la promesse, mais la loyauté, la réalité des concessions réciproques. Il est temps si nous ne voulons pas signer notre propre déchéance, qu'une minorité disciplinée et active cesse d'imposer au pouvoir la satisfaction de ses rancunes et de ses exigences contre la majorité elle-même. Le parti radical, qui paraît avoir renoncé à ses

doctrines pour s'approprier les nôtres s'est montré moins conciliant sur l'administration que sur les programmes et nous sommes encore sous l'impression attristée de ce mouvement préfectoral si inattendu, si inopportun, si brutal, qu'on ne saurait dire s'il n'a pas moins déconcerté les adversaires du précédent cabinet que ses partisans.

On ne vit à aucune époque, du moins sous un gouvernement républicain, la délation, et les rancunes, lâchement assouvies, se prévaloir d'un tel triomphe. De hauts fonctionnaires, que leurs convictions républicaines avaient déjà désignés aux exécutions du 16 et du 24 Mai, ont été arrachés à leurs fonctions sans être appelés à se défendre, sans avertissement préalable, sans souci des services rendus pendant une longue carrière, sans compensation, sans retraite.

Je suis assuré de répondre à vos sentiments en disant très haut qu'il faut se hater, si l'on veut conserver ce qui reste de l'administration française, de réparer ce désordre et ces injustices.

Voilà une invitation qui a un aspect suffisamment comminatoire pour nous instruire des véritables sentiments des progressistes pur sang. On peut dire d'eux ce que Talleyrand disait des émigrés rentrant en France avec la Restauration : ils n'ont rien appris et rien oublié.

M. Barthou, malgré toute son habileté, a laissé percer le bout de l'oreille. Nous ne laisserons pas les émigrés du parti républicain le réintégrer pour le dominer et le détourner de son œuvre de progrès politique et social. A part ça, ils y sont les très bienvenus, M. Barthou tout le premier.

FONDS SECRETS

Le groupe socialiste de la Chambre a déposé un amendement qui tend à la suppression des fonds secrets : « déposé selon l'usage », dit ironiquement le Journal des « Débats ». L'usage vient alors de ce qu'on n'a pas encore « usé » de cet amendement, et c'est fâcheux. Alfred Capus citait spirituellement naguère un autre « usage », qui est de promettre dans les déclarations ministérielles l'établissement de caisses de retraite pour la vieillesse. Cet usage-là, on peut l'attribuer sans crainte d'erreur aux amis du « Journal des Débats » ; seulement, dit un de nos confrères, ceux qui sont au pouvoir, ils ont la faculté de transformer leur promesse coutumière en réalisation ; tandis que les socialistes, qui ne sont pas ministres, ne sauraient faire prévaloir leur amendement « d'usage » contre « l'usage » ministériel, qui est précisément de faire « usage » de fonds secrets.

Rien ne montre mieux le danger de ce reste du régime impérial que les horribles campagnes de presse auxquelles nous avons assisté. Il est hors de doute que certains journaux publiaient fréquemment des renseignements de commande, renouvelés à peu près quotidiennement dans les mêmes termes, et dont la répétition, loin de leur attirer des lecteurs, devait en laisser beaucoup.

Mais cette répétition était utile aux opinions qu'on désirait faire prévaloir. Cette répétition devait enfoncer le clou de la conviction comme le marteau, coup à coup. En même temps elle irritait les esprits et provoquait la guerre. Elle était le résultat des fonds secrets.

Approuvons donc l'usage des socialistes. Le jour où ils le perdront, parce qu'ils n'auront plus à demander la réforme qu'ils désirent, nous serons bien près d'avoir la paix civile.

CENT MILLE FRANCS

DE MÉMOIRES

Si l'éditeur Fayard n'avait pas tablé sur la bêtise humaine, jamais il aurait payé cent mille francs le « lapin » que pose Esterhazy aux lecteurs de ses Mémoires. — Mémoires rédigés du reste, par.... d'autres personnes que le signataire.

Quelle est l'authenticité des faits relatés dans ce libellé absolument dénué d'intérêt ? C'est ce que nous ne savons pas au juste, en ce moment du moins, parce que de faits, à proprement parlé, il n'y en a pas.

Les porte-plumes du commandant n'ont jusqu'à présent affirmé qu'une chose : à savoir que le Ulhan était « l'homme de l'Etat-Major. »

«... J'étais leur homme — fait-on dire à Esterhazy — à ce point que, je l'affirme ici et suis prêt à le prouver, quand j'ai provoqué Picquart de préférence à tel ou tel autre de mes insulteurs, c'est parce qu'on me l'avait désigné, de même que l'on s'était préoccupé de me trouver les témoins qui devaient lui porter mon cartel. »

A vrai dire, il ne nous apprend rien, le cher commandant. Nous savions tout cela depuis longtemps, mais que va dire l'Etat-Major ? Car enfin, c'est lui qui a écrit le bordereau, ce brave Esterhazy ; la conversation tenue par lui, dans les couloirs du Palais, pendant le procès Zola, devant un rédacteur de la *Petite République* et devant Chincholle qui tous les deux l'ont répétée, ne laisse plus aucun doute, — s'il y en avait encore, — sur ce point. *Habemus confitentem reum* ! L'Etat-Major le savait-il, et, s'il le savait pourquoi se compromet-tait-il dans une si honteuse fréquentation ?....

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 22 novembre 1898

La séance est ouverte à trois heures trente, sous la présidence de M. Deschanel, président.

Eloge du Baron Reille

M. Deschanel, président, fait l'éloge du baron Reille.

Après l'allocation du président, qui est unanimement applaudie sur tous les bancs, M. Levraud demande à la Chambre de décider la nomination d'une commission de trente-trois membres chargée d'examiner toutes les propositions relatives à l'enseignement.

M. Levraud, demande que les membres des diverses congrégations religieuses et les membres du clergé régulier ne puissent, en aucun cas, diriger les établissements d'enseignement soit primaire, soit secondaire classique, soit moderne.

C'est la suppression complète de la liberté d'enseignement établie par la loi Falloux et maintenue depuis bientôt cinquante ans par les divers gouvernements qui se sont succédés depuis lors, malgré les inconvénients de plus d'un genre qu'elle a pu présenter, surtout sous les régimes de liberté comme celui sous lequel nous vivons.

Cette grave question mérite d'être étudiée à fond et examinée sous toutes ses faces. Elle ne saurait être, sans un danger national, résolue au pied levé sous l'impulsion de l'esprit de parti dans un sens ou dans l'autre. Les orateurs qui l'ont traitée à la tribune de la Chambre, MM. de Cassagnac, Millerand, Aynard, ne paraissent pas s'en être suffisamment rendu compte.

Le pays républicain se trouve en présence d'un problème des plus complexes. D'un côté, il est certain que le péril clérical a fait tache d'huile dans ces dernières années et qu'il importe de l'enrayer ; d'un autre côté, il est permis de se demander si les moyens que l'on propose seraient bien efficaces pour arriver à ce résultat.

C'est ce que M. Dupuy, président du conseil, a expliqué à la Chambre avec l'autorité qui s'attache à sa parole.

Après son discours, la clôture de la discussion

a été prononcée ; puis la demande d'urgence, déposée puis retirée par M. Levraud, reprise par M. Marcel Habert, a été repoussée par 309 voix contre 149.

M. Rabier, député du Loiret, ne s'est pas tenu pour satisfait de cette décision. Il a essayé de faire revenir la Chambre sur son premier vote, en déposant une proposition de monopole universitaire dans tous les ordres d'enseignement, y compris l'enseignement technique.

Chose bizarre, cette motion, bien plus discutable encore que la précédente, a recueilli un plus grand nombre de voix. Elle n'a été repoussée que par 298 voix contre 243.

Sénat

Séance du 22 novembre 1898

La séance est ouverte à 1 heure.

M. Roland dépose une proposition sur le service de deux ans. Elle est renvoyée à la commission de l'armée.

Le Sénat reprend ensuite la première lecture du projet concernant la représentation des pauvres et l'administration des établissements d'assistance.

M. Milliès-Lacroix présente de longues observations et soutient un contre-projet tendant notamment à donner, non pas aux maires, comme le voudrait la commission, mais aux bureaux de bienfaisance, le droit d'accepter les dons et les legs faits au profit des pauvres.

M. Chaumié, rapporteur, combat le contre-projet, auquel M. de Lamarzelle déclare ensuite adhérer.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, M. Jules Legrand, répondant, combat à son tour le contre-projet. M. Milliès-Lacroix insiste. Finalement, le Sénat décide l'ajournement de la question, sur laquelle il sera procédé à une enquête.

La loi d'amnistie, récemment votée par la Chambre, est déposée sur le bureau du Sénat. Prochaine séance jeudi.

L'Affaire Dreyfus

Dossier Dreyfus

La Liberté déclare que, contrairement à ce qui a été dit, tout le dossier Dreyfus a été communiqué au conseil sous le ministère Brisson, par le général Zurlinden, et tous les membres du cabinet en ont pris connaissance. C'est à la suite de cette communication que la révision du procès a été décidée.

D'autre part, un article publié par l'Union républicaine, du Jura, journal de M. Trouillot, semble confirmer cette information.

Une nouvelle saisie

Les droits de l'Homme annoncent qu'une perquisition aurait été faite la semaine dernière, sur l'ordre de la chambre criminelle de la Cour de cassation et aurait amené la découverte d'une quarantaine de lettres du commandant Esterhazy, toutes écrites sur papier pelure.

Elles sont, dit ce journal, datées de 1894 et 1895.

LA LOI DU CADENAS

Le nouveau projet de loi modifiant les droits d'entrée sur les vins a été déposé lundi, à cinq heures, sur le bureau de la Chambre.

Mardi matin, le Journal officiel a publié un décret rendant provisoirement applicable, en attendant la sanction du Parlement, ce projet de loi du 21 novembre 1898 portant modification du n° 171 (vins) du tableau annexé à la loi de douane du 11 janvier 1892.

Le dispositif de ce projet de loi, est entré en vigueur depuis 2 jours.

L'hectolitre de vin étranger jusqu'à 12 degrés inclusivement paiera pour entrer en France 12 francs de droit d'entrée au tarif minimum. Audessus de 12 degrés jusqu'à 15 degrés. Il paiera en sus par chaque dixième de degré un dixième du droit de consommation de l'alcool, qui est de 1 fr. 56 par degré. Audessus de 12 degrés jusqu'à 15 degrés, il paiera en sus par chaque dixième de degré un dixième du droit de consommation de l'alcool, qui est de 1 fr. 56 par degré. Au dessus de 15 degrés, il paiera pour chaque degré ou fraction de degré le droit complet de consommation de l'alcool soit 1 fr. 56.

Il en est de même pour les vins de Tunis. Les arrivages considérables de vins étrangers, pendant ces jours derniers, indiquent suffisamment que la brusque application de ce nouveau tarif n'a pas été une surprise pour tous les intéressés.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Les réflexions à faire en enseignant les faits historiques

Il ne faudrait pas croire que sous prétexte de neutralité, les maîtres soient obligés de s'abstenir d'apprécier les faits historiques qu'ils ont à enseigner.

Pour développer chez les enfants les sentiments nobles et généreux, pour faire prendre l'habitude de juger sagement les hommes et les événements, il est nécessaire d'habituer de bonne heure les enfants à approuver ce qui est bien, à désapprouver ce qui est mal.

Il suffira pour que l'enseignement de l'histoire, même à l'école primaire, contribue à l'éducation civique et morale, que les maîtres ne redoutent pas de manifester toute leur admiration pour les hommes qui ont travaillé à la grandeur de la Patrie et tout leur mépris pour ceux qui, au contraire, n'écoutant que leur ambition ont plongé notre pays dans le deuil et l'ont conduit à deux doigts de sa perte.

Un écolier de dix ans est susceptible d'éprouver déjà un enthousiasme généreux pour les grands patriotes comme Vercingétorix, se dévouant pour ses frères d'armes, comme Gambetta qui ne désespéra jamais de la France et qui, par des miracles d'énergie, organisa la résistance à l'ennemi en 1870 et parvint à sauver au moins l'honneur de notre pays.

L'enfant n'est pas insensible non plus au récit des souffrances éprouvées par nos pères il y a 2 ou 3 siècles (sous l'ancien régime) alors que le peuple était la partie la plus misérable du royaume et que, suivant l'expression de Vauban, c'était lui qui supportait toutes les charges et qui souffrait le plus.

Quand l'intolérance religieuse et les passions surexcitées jetaient les Français les uns contre les autres pendant les horribles guerres de religion, ou aux époques troublées de la Terreur ou de la réaction royaliste de 1815, nous ne pouvons nous empêcher de montrer aux enfants les horreurs de l'intolérance politique, du fanatisme religieux, de les mettre en garde contre de pareils excès.

Il est bien évident que tout en flétrissant la cruauté, les intrigues, les débordements de certains rois ou ministres nous nous placerons pour les juger au point de vue des idées qui avaient cours à leur époque, et que nous saurons aussi reconnaître les avantages que le régime féodal et la monarchie absolue ont pu avoir à côté des maux énormes qu'ils nous ont causés.

En accoutumant ainsi de bonne heure les enfants à porter une appréciation raisonnée sur les événements qui s'accomplissent, nous pourrons ainsi contribuer à la préparation civique des jeunes français et l'histoire deviendra pour eux comme on l'a dit bien de fois une école de patriotisme.

De plus elle exercera une influence puissante sur le développement moral des individus, et fournira des sujets de leçons profitables à condition que les ouvrages qui y seront consacrés seront dans un esprit d'impartialité, qui ne laisse place à aucune erreur grossière ou aux déformations intéressées. Nous devons la vérité à l'enfance et à l'adolescence.

Vérité par la parole, vérité par le livre. Il faut rendre cette justice à l'enseignement de l'université, qu'il s'inspire des principes que nous préconisons.

Enfin, ce qui nous paraît aussi fort important dans ces leçons, c'est de montrer aux jeunes gens de demain comme le disait justement M. F. Pécaut : « que si nous avons de rares qualités qui ont fait de nous un grand peuple, nous avons aussi des défauts qui nous ont exposés plusieurs fois dans le passé et nous exposent aux mêmes périls dans l'avenir, si la nouvelle génération n'est pas plus clairvoyante et plus ferme que les précédentes ».

Parlons donc à la jeune génération sans déguisement ni flatterie et espérons que les citoyens de demain profiteront de nos leçons et des coûteuses expériences que nous avons faites !

UN AMI DU PROGRÈS

INFORMATIONS

A la Chambre

Les bureaux de la Chambre se sont réunis à l'effet de nommer :

1° Une commission pour l'examen de la

proposition de M. Antide Boyer, tendant à rendre applicable devant les tribunaux militaires, en temps de paix, la loi du 8 décembre 1897, sur l'instruction contradictoire. Ont été élus : MM. Meyer, Bompard, Julien Goujon, Monsservin, Cruppi, Astima, Derrière, Desgardes, Baudon, Palix, Andrieu, Antide Boyer.

La grande majorité de la commission est favorable à la proposition.

2° Une commission pour l'examen de la proposition de loi de M. Viviani et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de permettre aux femmes munies de diplômes de licencié en droit, de prêter le serment d'avocat et d'exercer cette profession. Ont été élus : MM. Dumont, Buisnières, Viviani, Victor Dubois, Arène, Henri Blanc, Kolts, Forni, Trouillot, Périllier, Charles Bos. Presque tous les commissaires sont favorables à la proposition.

Expertise médico-légale

M. Cruppié de déposer une proposition tendant à la réforme de l'expertise médico-légale. Le projet se resume en ces trois propositions :

D'abord, créer une liste annuelle d'experts ayant un véritable caractère scientifique ; ensuite, donner au prévenu le droit de désigner un expert, qui procédera aux opérations concurrentement avec l'expert désigné par le juge ; enfin dans le cas où il y aurait un désaccord entre les deux experts, soumettre leur différend à une commission de super-arbitres, composée de sommités scientifiques.

La commission des réformes judiciaires est saisie de cette proposition.

Groupe colonial

Le groupe colonial s'est réuni hier à trois heures. Il a entendu M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, et a examiné les propositions de loi sur le gouvernement et l'administration des colonies.

Pensions civiles

On a distribué à la Chambre le premier rapport fait par M. Camille Pelletan, en qualité de rapporteur général du budget. Il s'agit d'une demande de crédit supplémentaire de 1,200,000 fr pour la liquidation des pensions civiles dans le courant de l'année. M. Pelletan critique la façon dont sont réglées les retraites et fait prévoir, qu'à propos de la discussion de la loi des finances de 1899, les importantes questions soulevées par les pensions civiles seront examinées.

Nos ambassadeurs à Londres

M. le baron de Courcel a quitté Paris avant-hier matin pour se rendre à Londres. Il va se mettre à la disposition de la reine d'Angleterre afin de lui remettre ses lettres de rappel. M. de Courcel est chargé de demander, en même temps, à la reine à quelle date il lui sera possible de recevoir les lettres de créance de M. Paul Cambon. Le gouvernement français, on le voit, ne pratique pas la politique de bouderie à l'égard de l'Angleterre, politique que les journaux d'Outre-Manche s'étaient empressés de lui attribuer.

L'Ecole Supérieure de Commerce

Le président de la République a présidé hier matin à 10 heures, l'inauguration de l'Ecole supérieure de commerce de Paris.

Les affaires de Chine

Par suite de la difficulté de régler avec les fonctionnaires chinois les détails du cérémonial, le projet de réception des dames étrangères par l'impératrice douairière a été abandonné pour quelque temps.

La santé de l'empereur cause de nouveau de l'inquiétude. On dit qu'il ne tardera pas à mourir.

Chez Zola

Agissant en vertu d'ordres du parquet général, un huissier de la cour s'est présenté hier matin au domicile de M. Emile Zola, rue de Bruxelles, pour lui faire sommation d'avoir à payer les 3,000 francs d'amende plus les frais, auxquels il a été condamné dans le procès des experts.

Ayant reçu la réponse que M. Zola n'était pas à Paris, l'huissier a déposé cette sommation à la mairie de l'arrondissement.

CHRONIQUE LOCALE

Mouvement administratif

Un mouvement administratif de peu d'importance a été signé mardi dernier, en conseil des ministres. Il n'intéresse pas le Lot.

La proposition Rabier

Vote de nos députés

Voici les votes des députés du Lot dans le scrutin sur la demande d'urgence formulée par M. Rabier, relativement à sa proposition de rétablissement du monopole universitaire, scrutin qui, après rectification, a donné les résultats suivants :

Votants, 512 ; pour, 225 ; contre, 287. M. Vival pour ; les autres contre.

Conseil de préfecture

Le conseil de préfecture se réunira demain, pour examiner la demande en résiliation du bail du bac de Mareuil, faite par M. Henri Caminade, contre l'Etat et le département.

Cette affaire, qui était portée au rôle de la dernière audience, n'avait pu être appelée.

Bourses nationales d'enseignement primaire supérieur

A la suite du concours d'admission aux bourses d'enseignement primaire supérieur, ont été nommés dans les écoles primaires supérieures du département du Lot :

Demi-bourses d'internat :

A l'école primaire supérieure de garçons de Luzech : Benjamin Camille-Paul Delpoux, né à Pézenas le 20 mars 1884.

A l'école primaire supérieure de Montcuq : René-Louis-Auguste Garrigou, né à Villeseque le 23 juillet 1885.

A l'école primaire supérieure de garçons de Saint-Céré : Paul Trubillé, né à Payrac le 22 janvier 1884 ; Jean Pélapat, né à Paris le 19 janvier 1884.

A l'école primaire supérieure de garçons de Martel : Pierre Albert Neulat, né à Villefranche-d'Aveyron le 8 février 1884.

A l'école primaire supérieure de filles de Montcuq : Justine Escrouzailles, née à Saint-Géry le 4 avril 1884 ; Marie Angèle Sol, née à Arcambal le 29 mars 1884 ; Mathilde Courtill, née à Catus le 24 novembre 1884.

A l'école primaire supérieure de filles de Saint-Céré : Pauline-Marguerite Laborde, née à Bordeaux le 9 avril 1884 ; Anastasie-Angèle Lacheneau, née à Strenquels le 29 août 1883.

Bourse d'entretien :

A l'école primaire supérieure de garçons de Saint-Céré : Auguste-Raoul Picard, né à Saint-Céré le 11 novembre 1883

Enseignement des sciences appliquées à l'Agriculture dans les Ecoles primaires

Par arrêté en date du 12 mai dernier, M. le ministre de l'instruction publique prescrivait à MM. les inspecteurs d'académie de soumettre au conseil départemental un programme de l'enseignement de sciences appliquées à l'agriculture dans les écoles primaires.

M. Favard, inspecteur d'académie, avait chargé une commission d'élaborer un programme. Cette commission, composée de MM. Favard, inspecteur d'académie ; André et Triaire, inspecteurs primaires ; Merquier, directeur de l'école normale de garçons ; M^{me} Escande, directrice de l'école normale de filles ; MM. Quercy, professeur départemental d'agriculture ; Cahier, professeur à l'école normale ; MM. Dumaux, professeur à l'école primaire supérieure de Luzech, et Ségala, professeur à l'école primaire supérieure de Montcuq, s'est réunie lundi à la préfecture du Lot.

M. Cahier a été nommé rapporteur, et le travail de la commission sera soumis au conseil départemental samedi prochain.

Mines

Par arrêté de M. le Ministre des travaux publics, en date du 15 novembre courant, M. Nivoit, inspecteur des mines de 2^e classe, actuellement chargé de l'inspection générale du sud, a été chargé de l'inspection générale du sud-ouest, en remplacement de M. Warins de Roinilly, appelé à d'autres fonctions.

La taxe militaire

L'application des nouveaux tarifs de la taxe militaire soulève de vives critiques de la part des imposés, tant en ce qui concerne la rétroactivité de la perception et le montant de l'imposition que son régime.

Les intéressés mettent en cause l'administration des finances qui, dans le cas présent, ne fait que se conformer aux prescriptions de la loi du budget votée le 15 avril dernier pour l'exercice courant, soit avec un retard de plus de trois mois et demi.

Quant à l'augmentation de cette contribution spéciale, peut-être ceux qui la trouvent trop élevée n'ont-ils par observé que les années de dispense dont ils jouissent sont entièrement perdues pour ceux qui les passent sous les drapeaux et qu'outre cette perte dommageable pour le présent et pour l'avenir, les familles des soldats sont obligées à des dépenses d'entretien qui restent entièrement à leur charge et sans aucune compensation.

CAHORS

Nos compatriotes

Notre compatriote, M. le docteur Emile Bastide, médecin en chef de l'hôpital de Tunis, président de nombreuses sociétés de bienfaisance, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, à l'occasion de l'inauguration officielle de cet hôpital.

Nos plus sincères félicitations à notre compatriote.

Contributions indirectes

M. Vigne, inspecteur des contributions indirectes à Cahors, est nommé sous-directeur dans le département de l'Allier.

M. Delaneau, contrôleur à Bourges (Cher), est nommé inspecteur à Cahors, en remplacement de M. Vigne

Cyrano de Bergerac

Il est probable que, au commencement de décembre, une tournée donnera sur notre scène *Gyrano de Bergerac*.

Conscrit noyé

Le paquebot *l'Isly*, parti de Port-Vendres pour Oran, samedi soir, à 7 heures, avec 781 jeunes soldats incorporés dans les troupes d'Algérie et 49 passagers, a dû rentrer à Port-Vendres, la tempête l'ayant empêché de continuer sa route.

Un jeune soldat le nommé François Lafon, de Cahors, élève en pharmacie, dont les parents habitent rue Lastié, pris de vertige par suite du mauvais temps, est tombé à la mer et s'est noyé.

Le bruit court aussi, dans notre ville, que le jeune soldat qui aurait eu les deux jambes fracturées, à la suite de la même tempête sur le même paquebot, serait le nommé Thouzou, dit *Joli-Coeur*, de Cahors.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 24 ET 27 NOVEMBRE 1898

| | |
|--------------------------------|------------|
| Marche des zouaves | Maire. |
| Le pré aux clercs (ouverture). | Hérol. |
| Réverie. | Schumann. |
| Loin du bal. | Gillet. |
| Héroïade (grande fantaisie). | Massenet. |
| Marche indienne. | Sellenick. |

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (*Allées Fénélon*).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 22 au 24 novembre 1898

Mariage

Lassaque Joseph, peintre et Laytou Marguerite, robeuse.

Arrondissement de Cahors

SAUZET. — Incendie. — Le 20 novembre courant un incendie a éclaté à Sauzet, dans un chai appartenant à la nommée Rose Bley, veuve Griffoul.

Tout ce que renfermait ce chai a été détruit. Les pertes, évaluées à 4,000 francs ne sont couvertes que par une assurance de 2,800 francs.

LALBENQUE. — Conférence. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie de Lalbenque, le dimanche 27 courant, à 2 heures 1/2 du soir.

Sujet de la conférence : Création des truffières et reconstitution des vignobles.

CÈNEVIÈRES. — On nous écrit :

Comme nous l'avions déjà annoncé, dimanche a eu lieu la première réunion du comité communal de concentration républicaine. Objet formation de son bureau.

Ont été élus : président M. Couderc notaire, maire et conseiller d'arrondissement.

Trésorier : M. Granié Arthur.

Secrétaire : M. Pons Casimir.

Une deuxième réunion aura lieu prochainement pour le paiement des cotisations et pour nommer les délégués cantonaux.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Le nouveau président du tribunal civil de notre ville, M. Viales, ancien juge d'instruction à Gourdon, a prêté serment et pris possession de son siège hier mercredi.

TOIRAC. — *Les suites d'une enquête.* — On lit dans la *Dépêche* :

Nous avons, en son temps, annoncé que l'administration avait fait procéder à une enquête au sujet de fausses déclarations à propos de la culture du chanvre, faites par un certain nombre de planteurs. Une contre-expertise a eu lieu hier. S'il y a des coupables, nous espérons qu'ils seront traités comme ils le méritent. Nous attendons avec confiance le résultat des investigations des experts.

SAINT-CÉRÉ. — Vol. — Lundi dernier, à cinq heures du matin, les habitants de la rue Neuve étaient éveillés par les lamentations de M^{me} Duyssergues, qui se plaignait d'avoir été victime d'un vol de lard et d'argent.

On a, quelques instants après, trouvé, sous la halle au blé, un tiroir lui appartenant.

Grave accident. — Lundi également, M. Fernand Darnis, ouvrier menuisier à Saint-Céré, voulant, pour le faire prendre à un chien, faire sortir un rat de derrière de fortes plaques de fonte qui étaient dressées contre le mur de la boulangerie Fayt, a eu l'imprudence de soulever ces plaques de fonte qui se sont renversées sur lui et lui ont brisé les deux jambes.

M. le docteur Brun, appelé en toute hâte a donné ses soins au malheureux jeune homme.

BRETENOUX. — Candidature au conseil général. — M. Brascou, de Glanes, ingénieur des ponts et chaussées, pose, dit-on, sa candidature au siège de conseiller général devenu vacant par le décès de M. le docteur Bénéchie.

M. Brascou se présentera avec un programme républicain progressiste.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Tribunal correctionnel. — Audience du 21 novembre. — Le nommé Charles-Ernest Cognart, âgé de 37 ans, originaire de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), est condamné à quatre mois de prison et aux dépens, pour vagabondage.

Cognart avait déjà subi une demi-douzaine de condamnations antérieures à la prison, pour des délits analogues.

— Basile Pouzalgues, âgé de 55 ans, cultivateur à Ginouillac, récolte 20 francs d'amende et les dépens, pour délit de chasse sans permis.

— Paul Crouzil, âgé de 18 ans, domestique à Payrac, est inculpé de délit de chasse sans permis ; cette affaire est renvoyée à huitaine pour permettre au patron du prévenu de comparaître.

— François Vialard, âgé de 55 ans, cultivateur à Freyssinet-le-Gourdonnais, est condamné à 40 fr. d'amende et aux dépens, pour délit de chasse sans permis.

— Louis Miquel, âgé de 38 ans, de Maxou, est condamné à 20 fr. d'amende pour le même délit que le précédent.

— Simon Peyronnec, âgé de 47 ans, cultivateur à Freyssinet-le-Gourdonnais, est condamné à 300 fr. d'amende et aux dépens pour avoir été pris colportant des allumettes de contrebande sur le territoire de la commune de Vaillac.

— Jean Maboux, âgé de 48 ans, cultivateur à Labastide-Murat, est poursuivi pour avoir détourné une paire de bœufs saisis ; ces bœufs faisaient partie du cheptel que M. Bru, son maître, lui avait confié en entrant dans son domaine.

Sur un incident soulevé par M^e Fleuret, avocat, défenseur du prévenu, et sur les réquisitions conformes du ministère public, le tribunal renvoie cette affaire à une audience ultérieure pour supplément d'information.

STRENQUELS. — Chien enragé. — Dimanche matin vers sept heures, un chien étranger aux environs traversait le village de Lamorethie, commune de Strenquels. Tous ses congénères fuyaient son approche, et à

sa démarche aussi bien qu'à son aspect, on voyait que cet animal était suspect. Le sieur Rougié le vit, il courut prendre son fusil pour l'abattre, et pendant ce temps, le chien de Arlet, son voisin, était cruellement mordu. Cette bête dangereuse a fui on ne sait dans quelle direction, mais elle a dû faire de nombreuses victimes.

MM. les maires des environs feraient bien de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique.

Une bonne santé, quel bienfait! — Saint-Félix (Charente-Inférieure), le 16 novembre 1897. — Je suis très satisfait de l'effet merveilleux qu'ont produit vos Pilules Suisses. Ma femme souffrait depuis plus de deux ans de maux d'estomac et de manque d'appétit. Depuis l'usage de vos Pilules Suisses, ces maux ont disparu, et l'appétit est revenu ; en sorte qu'aujourd'hui elle jouit d'une bonne santé. E. ENAUD. (Sig. lég.)
A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

Concours de chiens de berger

Nous trouvons dans les journaux de l'Hérault, l'article qui suit :

A l'occasion du concours agricole de la Société départementale d'encouragement à l'agriculture de l'Hérault, un grand concours de chiens de berger au travail, organisé sous les auspices de ladite Société, par le comité du Club français du chien de berger pour le sud-est de la France, vient d'avoir lieu à Lodève, sur le Champ de Mars, en présence d'une grande affluence de spectateurs.

M. le Ministre de l'Agriculture avait bien voulu mettre à la disposition du président du concours deux médailles argent et bronze pour être décernées au nom du gouvernement de la République aux principaux lauréats.

Présidents d'honneur : M. Vincent, préfet de l'Hérault, et M. Laurent, président de la Société départementale d'agriculture de l'Hérault.

Président du Concours et du Jury : M. Pannet, président du Comité du Club français du chien de berger, pour le sud-est ; vice-président : M. Fraisse, vice-président de la Société départementale d'agriculture de l'Hérault.

Les moutons ont été fournis par M. Charles Vallat et M. Paul Leroy-Beaulieu, de Campestre.

28 concurrents s'étaient fait inscrire. Le concours a été brillant, mais il a démontré que nos belles races de Brie et de Beauce ne sont pas trop répandues dans la région et que les bergers ne savent pas tirer de leurs chiens tout le parti désirable, c'est ce qui justifie l'utilité du Club français du chien de berger qui, depuis la suppression de l'école des Bergers de Rambouillet, qui a eu lieu en 1896, poursuit la diffusion de nos belles races de Brie et de Beauce, les plus intelligentes des animaux, ainsi que l'amélioration de l'élevage et le perfectionnement du dressage des chiens de berger.

Le succès du Club français du chien de berger fait le plus grand honneur à son fondateur, M. Emmanuel Boulet.

Nous connaissons personnellement M. Pannet, l'aimable président du Comité du Club français du chien de berger pour le sud-est. D'un dévouement dont il a donné, en tout temps, de nombreuses preuves, pour tout ce qui touche aux questions agricoles, il s'empresse, certainement, de répondre à l'invitation de nos sociétés agricoles, si elles avaient l'intention d'ajouter à l'un de leurs concours, un concours de chiens de bergers.

Ces concours sont tout nouveaux, d'un attrait certain et d'une utilité qui ne paraît plus contestable.

Le Club du sud-est se chargerait certainement de l'organisation et des frais.

La question mérite d'être examinée sérieusement.

BULLETIN FINANCIER

L'animation dont fait preuve le marché depuis le commencement de cette semaine, s'est encore accentuée aujourd'hui ; aux demandes sont venus s'ajouter de nombreux rachats qui ont porté les cours à un niveau sensiblement plus élevé que celui pratiqué dans la séance précédente.

Le 3 0/0 a passé de 101,97 à 102,10, le 3 1/2 0/0 de 104,52 à 104,80, l'Amortissable finit à 100,85.

La Banque de France à 3,625 n'a pas varié. Le Crédit Foncier cote 729, le Crédit Lyonnais 847, le Comptoir National d'Escompte 579

et la Société Générale 543. La Banque spéciale des valeurs industrielles se traite à 231.

Nous retrouvons le Suez à 3,655. Tous les Chemins français ont progressé : le Lyon à 1,926, le Midi à 1,445, le Nord à 2,123 et l'Orléans à 1,830.

L'Italien a encore monté de 30 centimes à 94,80. Le Turc D vaut 22,40, la Banque Ottomane 543 et 544.

L'Extérieure a passé de 42,05 à 42,35. Le Russe 3 0/0 cote 94,85 et le 3 1/2 0/0 100,30.

Parmi les valeurs se négociant au comptant, les obligations Ville de Paris 1898 sont demandées à 436,25 au lieu de 435 clôture précédente.

L'Action Bec Auer se traite à 420.

BIBLIOGRAPHIE

Poèmes rustiques (1)

TIRÉS DES « PAPILOTES » DE JASMIN
Et interprétés en vers français

PAR ALEXANDRE WESTPHAL

Nous sommes en retard pour présenter au public un charmant petit ouvrage de 158 pages contenant 5 poèmes :

L'aveugle de Castel-Culier — *Françonnette* — *La semaine d'un fils* — *Les deux Jumeaux*. — *Marthe la Folle*, tirés des œuvres de Jasmin et librement interprétés en vers français par M. A. Westphal.

Dans une courte mais substantielle préface, l'auteur retrace les origines de la langue d'oc et indique comment les lattes dont le Midi fut le théâtre aux XII^e et XIII^e siècles, empêchèrent à la poésie de langue d'oc de faire entendre ses accents. C'est qu'à notre époque que les félibres ont ramassé la lyre des anciens troubadours.

Parmi les poètes qui ont pris part à cette œuvre de relèvement, le premier en date est le poète agenais Jacques Jasmin... L'âme méridionale se retrouve dans les poèmes de Jasmin, replacée dans son cadre pur et lumineux qui fait penser à la Grèce et donne à ses accents le charme souverain de la réalité. » (Préface P. II)

Mais en traduisant les poèmes de Jasmin M. Westphal a fait lui-même œuvre de poète et s'il a conservé au récit sa naïveté et son originalité locales, la facture des vers est irréprochable et le souffle lyrique n'en existe pas moins dans toutes les parties : La traduction a la valeur de l'original.

Qu'il nous suffise de citer ces strophes empruntées à *l'aveugle de Castel-Culier* : P. 31

« Enfin l'airain gronde
Et sa voix inonde
La plaine, où le monde
Attend son signal
La cloche résonne,
Appelle et bourdonne,
Et l'écho fredonne
Un chant nuptial »

Et celles-ci prises dans « *Françonnette* » P. 67 :

« Gentille pastourelle
« Qui folâtres toujours
« Oh ! dis-nous cruelle
« Quand donc sonnera-t-elle
« L'heure des amours ?
« De fleurs tu te couronnes
« Tu ris, tu tourbillonnes
« Et quand tu papillonnes
« Notre cœur est séduit
« Et te suit.... »

Et encore dans « *Marthe la Folle* » :

« O vous légères hirondelles,
« Que l'été ramène à vos nids,
« Chantez, volez à tire-d'ailes
« Couples heureux qu'on n'a pas désunis !
« Vous, hôtes de mon toit, revenez près du faite,
« Dans la niche qu'il vous a faite
« Revenez vous blotir, oiseaux qu'il aimait tant !... »

Ceux qui ne connaissent pas les œuvres de Jasmin, parce qu'ils ne peuvent lire dans l'original le poète agenais, sauront gré à M. Westphal d'avoir donné une idée exacte de son talent, tout en conservant à ces productions le caractère de naïveté et de grâce par laquelle l'on se plaît à lui reconnaître. — Les poèmes rustiques ont leur place marquée dans la bibliothèque de ceux qui s'intéressent à la poésie lyrique et à toutes les manifestations élevées de la pensée française.

(1) A. Conslant, imprimeur-éditeur, Cahors prix 1,25 ; franco 1 fr. 50. — Il a été tiré 50 exemplaires sur papier alfa extra fin — numérotés à la presse de 1 à 50 : 3,50 franco l'exempl.

UN AMI DU PROGRÈS.

Macaroni, Vermicelle, RIVOIRE et CARRET
EXIGER LE PAQUETAGE *Seule vraie garantie*

LE
DRAME DES CHARTONS

PAR JULES DE GASTINE

PREMIÈRE PARTIE

Les deux rivaux

XIV

Et il voyait, dans une sorte de rêverie, d'hallucination, les figures sinistres des misérables qui avaient passé là avant lui. Un dégoût, une horreur montaient jusqu'à lui. Mais qu'étaient-ce que ces impressions physiques, comparées aux tortures morales qui déchiraient l'âme du malheureux Edgar. Etre prisonnier n'était rien encore. Le plus terrible, c'était de songer que tous ceux qui lui étaient chers, tous ceux qui pensaient à lui et parmi lesquels se détachait la pure figure d'Ariane, c'était de songer que tous ceux-là le savaient prisonnier, le condamnaient peut-être, le maudissaient sans qu'il pût se défendre auprès d'eux, leur ouvrir son cœur, leur crier son innocence au point de les en persuader...

Il semblait entendre du fond de son cachot

les rumeurs de la foule, les rumeurs de Bordeaux tout entier, qui connaissait le crime maintenant et qui en condamnait l'auteur.

Il lisait par avance le compte rendu des journaux, percevait les cris des vendeurs dans les rues, devinait les commentaires. qui entouraient la divulgation de son nom.

Il était marqué de sang, ce nom désigné à l'exécution et au mépris de tous ! au mépris d'Ariane et de son père !

Et, au moment où Edgar pensait ainsi, une contraction horrible lui serra le cœur. Et son grand-père ? Savait-il déjà ? et quand il saurait !

Le malheureux se jeta sur son grabat et éclata en sanglots.

Il resta longtemps ainsi. Il n'avait pas conscience du temps et il lui semblait qu'il y avait des journées déjà qu'il était enfermé, séparé du reste du monde.

Pendant qu'il était ainsi plongé dans cette sorte de prostration morale où toute son énergie morale avait sombré, une scène émouvante se passait au greffe... Le vice-amiral de Cordouan, que le fidèle Pierre avait conduit à Bordeaux, venait d'être sorti de sa voiture et transporté dans son fauteuil à la porte d'entrée de la prison.

La nuit tombait... Une foule de curieux s'était amassée et le nom honoré du vieux marin circulait de bouche en bouche.

— Il vient voir son petit-fils ! disait-on... Il est homme à le tuer pour l'empêcher de passer en cour d'assises.

Et on se montrait curieusement le vieillard resté dehors, très pâle, mais ferme, pendant que son domestique Pierre allait parlementer avec le greffier.

Le fidèle serviteur revint bientôt, suivi d'un homme en uniforme.

— On ne veut pas me laisser entrer, amiral, dit le serviteur ébahi.

— On ne veut pas te laisser entrer ? fit-il.

Le gardien, qui suivait le domestique, ôta son képi, salua profondément.

— Nous avons des ordres, mon amiral.

Le grand-père avait à peine se contenir.

— Des ordres ? Je ne puis pas voir mon

petit-fils ?

— Non, mon amiral, M. de Cordouan est au secret.

— Et qui vous a donné ces ordres ?

— Le juge d'instruction...

— Allez lui dire que le vice-amiral de Cordouan est venu de Royan pour voir son petit-fils et qu'il attend à la porte de la prison !

— J'y cours, mon amiral, dit l'homme.

Il traversa précipitamment le cours et se perdit dans la foule qui était amassée devant la cour extérieure, cette porte surmontée de créneaux qui ont l'air, auprès de la tour massive, d'avoir été construits par des enfants.

Quelques minutes se passèrent. Le greffier était entré avec d'autres gardiens.

Ils offrirent à l'amiral d'attendre sous le vestibule de la prison.

Celui-ci refusa.

C'était assez pour le vieillard de voir ces

murs derrière lesquels il savait enfermé quelqu'un de son sang, de son nom.

Le pauvre homme avait toujours eu un faible pour Edgard, à qui il avait servi pour ainsi dire de père, qui venait souvent l'égayer dans sa solitude : qu'il avait toujours connu bon, aimant, peut-être un peu faible, et qu'il n'avait jamais cru capable d'une mauvaise action ; Edgard, qui ressemblait à sa pauvre mère, la fille préférée de l'amiral, toute de douceur et de bonté, morte trop jeune dans ses bras, pendant une des haltes qu'il avait faites au cours de sa carrière si bien remplie. Elle était partie une des premières et depuis, comme si sa mort avait servi de signal aux autres, tous les membres de la famille, un à un, s'étaient succédé dans la tombe. Il n'était resté debout que l'amiral et Edgard.

C'est à cela que pensait le vieillard, c'est cette succession de douleurs et de deuils qu'il évoquait devant ce nouveau malheur, le plus terrible de tous, qui venait de le frapper.

Le gardien reparut, essoufflé...

— Monsieur le juge d'instruction va venir.

— Bien, mon ami.

En effet, au bout d'un instant, le magistrat se montra à l'entrée de la porte. Il eut de la peine à se dégager de la foule, donna quelques ordres aux soldats de garde pour faire reculer plus loin les curieux et se dirigea vers l'amiral.

Il avait déjà ôté son chapeau et salué du plus loin qu'il avait aperçu le vieillard.

(A suivre.)

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

VI

AU COQ-EN-PATE

Agnès Cassard avait assisté à cette scène sans se départir un instant de son attitude absorbée et silencieuse ; mais ses oreilles attentives n'avaient pas perdu une syllabe du dialogue échangé, — et, de ses paupières baissées sur son tricot, elle avait fait jaillir à propos plus d'un éclair surnois qui avait saisi jusqu'aux moindres mouvements des personnages.

Lorsque les deux sœurs eurent disparu par la Salle des voyageurs, elle quitta son escabeau, s'approcha de son fils, et répondant à la réflexion de celui-ci :

— Tu te trompes, Arnould, dit-elle. Ce n'est pas l'âge. Il y a autre chose.

En Lorraine, l'aîné de la famille est toujours qualifié du nom patronymique.

Arnould, qui allait vider son verre, s'arrêta

de surprise.

— Qu'est-ce qu'il y a, maman ? Vous parlez comme une charade du *Messager boiteux de Strasbourg*. Si je vous comprends, je veux bien que cette lampée de *pichenet* me serve de poison ou de tisane...

— Tu comprendras plus tard, répliqua la veuve d'un ton bref. Pour le quart d'heure, il ne s'agit pas de la Benjamine. Je me dévorais le sang — dans mon coin, — à t'entendre...

Elle lui mit sur l'épaule ses doigts secs et noueux, et le fixant entre les sourcils :

— Et notre homme ? interrogea-t-elle.

— Notre homme est arrivé, reparti Joseph tranquillement.

— Tu l'as vu ?

— Je l'ai vu.

— Ah !

Ce monosyllabe sortit de la bouche d'Agnès Chassard, rauque comme le rugissement du fauve qui abat sa griffe sur une proie.

Son interlocuteur continua sans perdre un coup de dent :

— La correspondance de Nancy l'a descendu à Charmes, ce matin. Un joli garçon, tout de même, avec des airs de demoiselle, et, notwithstanding, un je ne sais quoi qui indique qu'il n'est pas manchot. Il a déjeuné à la Poste. en société.

— En société ?

— Oui, une société, dont j'estime qu'il sera bon de recauser... Pour le moment allons au plus pressé : j'étais sur le banc de pierre, — au bas de la fenêtre de la salle à manger ; je faisais semblant de dormir : de cet endroit là,

on entend tout et on voit le reste.

— Personne ne t'a reconnu au moins ? demanda la veuve vivement.

— Avec ma fausse barbe, mes haillons de mendiant et mon chapeau en éteignoir sur ma figure machurée ? Allons donc ! pas si malins les gens de Charmes ! J'avais caché Cabri et la carriole dans un petit bois au dehors de la ville... Par exemple, si le gibier tombe dans nos panneaux, ce ne sera pas certes par la faute à notre collègue Renaudot.

— Comment ?

— La vieille brute s'est-elle assez battue les flancs pour retenir son voyageur ? Lui en a-t-elle assez conté de toutes les couleurs ? Des histoires, des rangaines, des bourdes ! N'allez pas, n'allez pas dans la forêt Noire ! comme roucoule la femme du juge de paix sur son clavecin... Heureusement, le ci-devant à un grain d'amour dans l'aileron, — et comme il ne dure point d'embrasser sa chère et tendre...

Agnès Chassard n'écoutait plus. Elle interrompit le paysan d'un geste impérieux :

— Et l'argent ? s'informa-t-elle, en se penchant comme si elle voulait lire d'avance dans la pensée de son interlocuteur, la réponse que celui-ci allait lui faire.

— L'argent est arrivé aussi. Le galant l'a sur lui. Dans un portefeuille placé dans la poche gauche de son habit.

— Les cinquante mille livres !

— Les cinquante mille livres.

La haute taille de l'hôtelière se redressa. Une flamme d'avidité sauvage éclaira les rides

qui se croisaient, comme un réseau, sur son masque. Ses narines se gonflèrent, et ce fut une voix tremblante que cette nouvelle question siffla entre ses lèvres :

— En assignats ?

— Vous plaisantez. Pas de mauvaise farce. Comme la chose a été convenue : en billets de caisse au porteur.

La veuve eut une grimace de mécontentement.

— N'avez crainte, ni défiance, poursuivit Joseph en riant. Les billets valent mieux que de l'or. La Banque d'Angleterre est sûre. Si toutes les chambres de la baraque étaient tapissées de chiffons, estampillés de paragraphes, je ne céderais pas le *Coq-en-Pâte* pour le palais des trois consuls de la République à Paris.

Agnès Chassard secoua sa tête à cheveux blancs.

— N'empêche, grogna-t-elle, qu'en écus de six francs, ça irait jusqu'au bout du village !

— Oui, oui, je vous comprends maman, continua le paysan avec une bonhomie narquoise. Pour ce qui est de vous, vous préférez les écus de six livres. On est plus longtemps à les compter, pas vrai ? Moi, je préfère le papier-monnaie. Une supposition qu'il faudrait décamper, ce n'est embarrassant pour jouer des *guibolles*. Et puis c'est est plus commode à faire circuler...

La veuve donna un grand soupir :

— L'argent qui circule s'use déclarai-elle

sentencieusement.

(A suivre.)

MAISON
LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

M. LOUBEYRE vient de créer une *étuve modèle*, adoptée par les Hôpitaux de Paris, agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GÉLIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.

Bibliographie

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs l'apparition d'une intéressante publication hebdomadaire : **LE LIVRE DES NOU-**

VELLES, 11, place Pigalle, Paris, qui vient de paraître.

LE LIVRE DES NOUVELLES crée, pour la première fois une « Anthologie de la Nouvelle ». On trouvera dans ce recueil les noms les plus illustres de la littérature contemporaine. Nous sommes convaincus que cette tentative d'un genre nouveau sera bien accueillie par le public, et nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau confrère.

SAINT-NICOLAS. — 19^e année. — Sommaire du n° 52. — 24 novembre 1898.

Jean Tapin (Cap. Danrit). — Thérèse (Pierre du Château). — L'Ambassade de Stello (Daisy St-Jean). — Enfants et Oiseaux, poésie (Ch. Fuste). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Paul de Sémant, A. Jouenne, Emile Causé, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 24 novembre.

V^{ste} Nacla : Chronique. — Vincent Huet : Le Maellem. — Alphonse Daudet : Soutien de famille (suite). — Victor Cherbuliez : Jacqueline Vanesse (suite). — Constant Améro : Blanche-Neige (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — Alexis Bouvier : La petite Duchesse (suite). — V^{ste} Nacla : L'enfant (suite).

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du

soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdigué, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vue de Cahors et des environs.

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFECTIONS
de la **PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné,
Psoriasis, Herpès, Prurigo,
Pityriasis, Lupus, etc., etc.
MÈDE DES
Plaies et Ulcères variqueux
dits incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les
HÔPITAUX avec le plus grand succès et
présenté à l'Académie de Médecine ne
dérange pas du travail ; il est à la portée
des petites bourses, et, dès le 1^{er} jour, il
produit une amélioration sensible.
M. LÉGNORMAND, Médecin Spécialiste, ancien Aide-
Major des Hôpitaux, 9, rue de Turin,
PARIS. Consultations gratuites par Corresp.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

ORFÈVRES CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris
56, Rue de Bondy

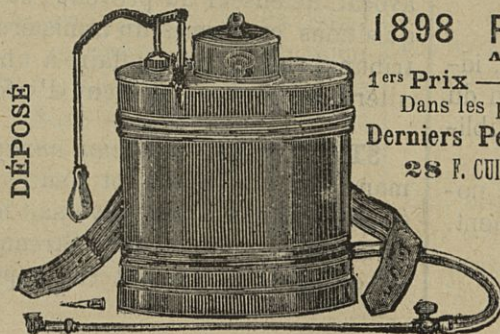
EXIGER

LA MARQUE DE FABRIQUE

Envoi franco

du Catalogue

Nos représentants à Cahors sont MM. Mandelli, père et fils, 26, Bd Gambetta



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.